

Brétigny : la SNCF mise en examen pour homicides involontaires

Le déraillement du Paris-Limoges en juillet 2013 avait fait sept morts.

Deux jours après Réseau ferré de France (RFF), la SNCF a été mise à son tour en examen jeudi pour homicides et blessures involontaires dans l'enquête sur la catastrophe ferroviaire de Brétigny. Cette mise en examen intervient un an et deux mois après le déraillement d'un train Paris-Limoges qui avait fait sept morts le 12 juillet 2013.

Sur le même sujet

- [Analyse](#)

[Brétigny : Réseau ferré de France mis en examen pour «homicides involontaires»](#)

- Par Yann Philippin

- [Accident mortel de train de Brétigny : SNCF et RFF devant le juge](#)

- *«Elle était attendue, annoncée et elle est classique dans ce genre de catastrophes»,* a déclaré à la presse l'avocat de la SNCF Emmanuel Marsigny à la sortie de son audition par les juges d'instruction au tribunal d'Evry. Ces deux mises en examen font suite à la publication début juillet d'un rapport d'experts judiciaires, qui avaient conclu que le basculement d'une éclisse, sorte d'agrafe métallique reliant deux rails, était à l'origine de l'accident. Les experts avaient également sévèrement mis en cause les règles de maintenance.

•Selon le rapport, *«de très nombreuses lacunes»* avaient été relevées dans le suivi et la traçabilité des opérations sur le site de Brétigny-sur-Orge (Essonne), à 40 km au sud de Paris.

•Depuis l'ouverture d'une information judiciaire par le parquet d'Evry quelques jours après l'accident, la SNCF attendait cette mise en examen pour avoir une meilleure compréhension de la catastrophe. *«C'est une étape importante qui va permettre à la SNCF d'avoir accès au dossier»,* a souligné Me Marsigny. *«Il est important de comprendre le mécanisme qui a engendré le retournement de cette éclisse. C'est un événement inédit qui ne s'était jamais produit.»*

•«Rentrer dans un débat contradictoire»

• Cette nouvelle étape dans l’instruction de l’accident était également attendue par les victimes et leurs familles. *«Cela va permettre de rentrer dans un débat contradictoire»*, se réjouit Stéphane Gicquel, secrétaire général de la Fédération nationale des victimes d’attentats et d’accidents collectifs (Fenvac). Selon lui, *«il va être intéressant d’entendre les réponses de la SNCF et de RFF»*.

• Il appartient désormais aux deux entreprises de demander une contre-expertise si elles sont en désaccord avec les conclusions des experts. *«On va pouvoir analyser tout ça et apporter des réponses aux magistrats instructeurs et aux familles»*, a dit Me Marsigny. *«La SNCF a toujours dit qu’elle assumerait ses responsabilités et il est important de pouvoir participer à l’enquête.»*

• Le 12 juillet 2013, 385 personnes étaient à bord du train Intercités n°3657 lorsqu’il a déraillé à 137 km/h. Six personnes sont mortes sur le coup et une septième victime est décédée seize jours plus tard. Depuis le drame, RFF et la SNCF, qui seront réunies à partir de janvier dans un groupe public, assurent avoir placé la sécurité ferroviaire en tête de leurs priorités.

• La mise en examen des personnes morales est courante après les accidents impliquant des véhicules de transport. Dans la collision entre un car scolaire et un TER à Allinges (Haute-Savoie), qui avait tué sept collégiens âgés de 11 à 13 ans en 2008, les deux sociétés avaient également été mises en examen. Elles ont été condamnées à des peines d’amende pour homicides et blessures involontaires l’année dernière.